

« Insuffisance rénale terminale : pourquoi la greffe a pris du retard à La Réunion »

Le Figaro , Le Monde

Damien Mascret s'interroge dans Le Figaro : « Y a-t-il un taux de transplantation rénale anormalement bas, au profit de la dialyse, sur l'île de La Réunion ? L'Association pour l'utilisation du rein artificiel à La Réunion (Aurar), qui regroupe près de la moitié des insuffisants rénaux au stade terminal de l'île, est en tout cas dans la tourmente ».

Le journaliste note ainsi qu'« au 31 décembre 2016, selon l'Agence de biomédecine, le retard était évident, puisque le taux de greffe rénale n'était que de 20,1% à La Réunion, alors qu'il était de 45,8% en métropole (21,8% outre-mer) ».

Damien Mascret explique que « l'alerte a été lancée dès 2017 mais se voit ravivée par la publication imminente d'un rapport sévère de la chambre régionale des comptes de La Réunion ».

Il indique que « pour l'Aurar, les ennuis ont commencé par un redressement fiscal de 7 millions infligé en 2017 pour recours frauduleux au statut non lucratif. «L'association reste, nonobstant sa fiscalisation récente, un organisme à but non lucratif», soutient cependant toujours l'Aurar ».

« Mais, au-delà des aspects financiers, ce qui blesse le plus l'association, c'est l'accusation de maintenir les malades en dialyse pour empêcher qu'ils soient greffés et lui échappent. La directrice générale de l'Aurar, Marie-Rose Won Fah Hin, refuse de jouer les boucs émissaires », observe le journaliste.

La responsable indique que « s'il s'agit de l'accès à la greffe rénale, nous rappelons que c'est la mission du CHU de La Réunion et que l'AURAR prend toute sa part dans la préparation à la greffe, au côté des professionnels de santé du CHU ».

Manon Le Chevallier, secrétaire générale de l'association, remarque pour sa part qu'« il y a eu des perturbations dans la filière greffe, et le profil des patients réunionnais est particulier, mais nous avons toujours fait la promotion de la greffe ».

Philippe Vial, directeur d'exploitation territoire sud et membre du directoire de l'Aurar, ajoute que « depuis l'arrivée d'un spécialiste de la greffe, le Pr Henri Vacher-Coponat, au CHU de l'île, l'activité de greffe a repris. Il y en a eu 74 en 2018, alors que la moyenne annuelle tournait autour de la trentaine ».

Le Dr Olivier Kourilsky, néphrologue, rappelle que « tout le monde s'accorde pour dire que la greffe réussie est le meilleur traitement, mais ça n'est pas toujours possible et il y a d'autres solutions qui peuvent convenir à des malades ».

Le Pr Christian Combe, néphrologue et président de la Fondation du rein, souligne quant à lui que « le système de tarification ne favorise pas les bonnes pratiques, mais il ne faut pas mettre tout le monde dans le même panier. Ce qui est sûr, c'est que le travail de préparation par les néphrologues, en amont de la greffe, est fondamental ».

Le Figaro publie par ailleurs un entretien avec David Gruson, ancien directeur général du CHU de La Réunion, qui « a été lanceur d'alerte dès septembre 2017, avec l'association de patients insuffisants rénaux chroniques Renaloo, sur les dérives de la dialyse rénale à La Réunion ».

L'ancien responsable déclare notamment : « Avec les équipes du CHU de La Réunion et l'ensemble des acteurs de santé, nous avons pour mission prioritaire de répondre au défi

majeur de santé publique qu'est l'insuffisance rénale chronique dont la prévalence locale est triple par rapport à la moyenne nationale ».

« En réalité, j'ai progressivement compris qu'un système opaque tournait, en parallèle, à plein régime pour maintenir, contre leur intérêt médical, les patients dialysés en centre et en unité de dialyse médicalisée, dégager de la rentabilité et empêcher en pratique leur orientation vers la greffe et des modes de prise en charge autonomes à domicile », poursuit David Gruson.

Il ajoute : « Nous sommes ici sur une échelle sidérante. Si on prend une perspective plus large, en regardant les dysfonctionnements du modèle de l'insuffisance rénale chronique dans son ensemble, on peut dire qu'il s'agit sans doute du dossier de risques de non-pertinence des soins le plus grave depuis Mediator ».

De son côté, Le Monde titre : « A La Réunion, à qui profite la dialyse ? ». Le journal évoque ainsi une « tempête sur le monde de la dialyse en France. A La Réunion, l'Association pour l'utilisation du rein artificiel à La Réunion (Aurar), déjà sous le coup d'une enquête pénale pour fraude, est l'objet d'un rapport de la chambre régionale des comptes. Le document provisoire [...] dresse un bilan très sévère ».

« Cette affaire n'est sans doute que la partie émergée de l'iceberg. La Cour des comptes vient de lancer, à la demande du Sénat, une nouvelle enquête nationale sur l'insuffisance rénale chronique terminale (IRCT). L'Assurance-maladie mène, elle, des investigations dans plusieurs régions », continue Le Monde.